

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 4 (1901)  
**Heft:** 181

**Artikel:** Feuilleton du Pays du dimanche : Les cantiques d'Yvan  
**Autor:** Du Camfranc, M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-285430>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche

a  
Porrentruy

TÉLÉPHONE

# LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche

a  
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS 29<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29<sup>me</sup> année LE PAYS

## MÉMOIRES

DE

Claude-Joseph VERDAT, sculpteur

BOURGEOIS DE DELÉMONT

Son Altesse a reçu en 1779, de la caisse 40.833 livres, 6 sols 3 deniers.

Il y a en caisse en argent sonnant 6,352 livres 2 sols et 9 deniers.

Total de ce qui est dû aux Etats et de l'argent monnayé 87,685 livres 965 deniers, non compris les intérêts.

D'un autre côté le Prince répète aux Etats 140,000 livres ; mais on lui en conteste une bonne partie comme pour les frais de l'échange des paroisses du Diocèse. On prétend que c'est une dépense qui regarde le diocèse et non la Principauté. (1)

Les Gobel sont de Thann. Gobel est d'abord parvenu à un canonat au Chapitre de Moutier-Grandval à Delémont, ensuite grand chanoine de Bâle à Arlesheim, ensuite vicaire général à Porrentruy. Sous le règne du Prince Frédéric de Wangen, il est devenu son suffragant sous le titre d'évêque de Lydda. Comme il passait

(\*) Cet échange s'était fait par accommodement entre le prince-évêque Frédéric de Wangen. A cette occasion le Prince avait fait avec la France un échange de territoires, il cédait à ce pays la seigneurie de Chauviller et toutes ses possessions sur la rive gauche du Doubs, ce qu'on appelait le Lédergasse. Il obtint en retour la seigneurie de Frankemont, la totalité des villages de Boncourt et Damvant et quelques autres avantages, en plus toutes les paroisses d'Ajole furent du diocèse de Bâle et il céda en retour, au diocèse de Besançon, 28 paroisses d'Alsace jusqu'alors du diocèse de Bâle.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 80

LES

## Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Elle s'arrêta, suffoquée par l'émotion ; sa voix s'étranglait dans sa gorge. Une immense surprise, une furieuse colère gagnaient Hedjer, ses yeux s'enflammaient.

— Est-ce que tu te moques de moi ? Qu'est-ce qu'une fille qui se révolte ainsi ? Est-ce que tu crois que je vais infliger cet affront à mon ami Lucien de Romeure ? Subitement rompre votre mariage ! Et sans légitimes raisons ! Tu l'aimais hier, et voilà qu'aujourd'hui tu prétends le haïr... Mais c'est de la pure dé-

pour un homme savant, et un beau parleur, il a été député à l'assemblée nationale de France pour le clergé d'Alsace et aussi pour soutenir les intérêts du Prince de Porrentruy, quoique dans la suite, le Prince lui ait retiré sa confiance, parce qu'on soupçonnait qu'il travaillait sous main pour devenir évêque d'une grande partie de l'Alsace. Avant la révolution de France, notre Prince était évêque d'une grande partie d'Alsace, son diocèse s'étendait jusqu'au delà de Schlestad. Mais on a créé un évêque pour l'Alsace avec un siège à Colmar. La France a proposé au prince de Porrentruy que s'il voulait prêter le serment civique et résider à Co'mar, on le laisserait dans la paisible jouissance de son Evêché, sinon qu'on procéderait à l'élection d'un autre. Lorsque l'assemblée nationale de France eut décreté que tout ecclésiastique fonctionnaire de France prêterait le serment civique savoir d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout leur pouvoir la nouvelle institution et que ceux qui refuseraient de le prêter ou qui le prêteraient avec quelque restriction, seraient privés de leur bénéfices et de leurs traitements, comme pensions etc... Ce serment a fait beaucoup de bruit et de mouvement en France. Il n'y a presque plus d'évêques en place et peu de curés qui l'aient prêté. C'est pourquoi ils ont tous été supprimés et on a mis à leur place de simples prêtres qui étaient la plupart sans bénéfices.

Comme l'évêque de Lydda a été un des premiers à prêter le dit serment il a su si bien jouer son rôle qu'il a été nommé évêque de Paris quoiqu'il ait été auparavant nommé à l'évêché de Langres et à celui de Colmar.

On me communique deux citations édictales, une pour un nommé Buthold de Porrentruy, l'autre pour un Laville de Chevenez, tous deux

mence. Est-ce qu'une fille d'honneur renie jamais la parole donnée ?... Et tu as promis que tu épouserais celui qui brûle de te dévouer sa vie, de te prodiguer son dévouement.

Elle balbutia, presque supplante, mais ferme, pourtant, dans sa résolution :

Mon père, c'est impossible.

La colère le gagnait ; ses yeux s'injetaient.

— Comment, Alba, toi, jusqu'à ce jour si douce et si soumise, tu résisterais ouvertement à mon autorité ?

Il frémissaient.

— Mais, au moins, donne-moi une raison ? dis-moi la cause de ce revirement subit.

— Mon père, dit-elle froidement, en redressant sa tête penchée, j'ai une raison bien sérieuse. Le vicomte de Romeure manque de franchise et accapare la gloire d'autrui. Cette œuvre musicale, que nous avons entendue hier, n'est pas de lui ; il m'a trompée en se l'attribuant. J'étais prête, mon père pour vous obéir

notaires et géomètres. Le premier était secrétaire du comité de Porrentruy ; ils étaient tous les deux dans l'affaire Rengguer.

Les 12 et 13 juin 1791, pour les fêtes de la Pentecôte, il a fait si froid qu'il tombait de la neige sur les hauteurs, comme à Bellelay, au Raimeux etc... aussi fort qu'au cœur de l'hiver. Ceux qui fauchaient les prés à Delémont avaient si froid qu'il se formait de la glace sur leurs faux. Presque tous les légumes sont gelés.

Le 19 juin on a publié sur la maison de ville une ordonnance de la part du Prince, par laquelle on ordonne d'arrêter Rengguer mort ou vif et on promet cinquante louis de récompense à ceux qui l'arrêteront et vingt louis d'or par tête pour les autres dénommés dans les citations édictales. Le commissaire d'Empire M. de Greiffenegg a signifié à l'assemblée des Etats, que si quelque communauté ou baillage remuait encore, qu'on y enverrait des troupes à discréption et aux frais des communes et on les enverrait non pas de ceux qu'on a déjà à Porrentruy mais des autres qu'on ferait venir de l'Empire et en suffisance.

A Porrentruy on était beaucoup gêné, il fallait bien réfléchir à ce qu'on dirait, parce qu'il fallait peu de chose pour se faire donner des coups de bâton par les Autrichiens. Pour quelques propos qui leur déplaissaient, on couchait un homme sur un banc et un soldat lui donnait sur les fesses trente à quarante coups de canne, tant qu'il pouvait frapper. Un garçon tisserand demeurant à Porrentruy, pour avoir dit à quelques uns de ces soldats qui lui demandaient où conduirait un chemin qu'ils lui montraient, et cela sans penser plus loin, qu'il conduisait en France.

Les dits soldats l'ont dénoncé, disant qu'il leur avait indiqué le moyen de déserter. Sur

et pour vous plaire, à tous les sacrifices... Mais si je n'avais pas d'amour pour le vicomte de Romeure, il était indispensable qu'au moins j'eusse de l'estime... Et je n'en ai plus.

Une émotion bien grande la troubloit ; ses mains étaient toujours agitées de tremblement ; elle baissait les yeux, attendant la réponse de son père. Mais la colère de celui-ci venait soudainement de se calmer, et éclatait d'un rire bruyant.

— Quoi ! c'est pour un enfantillage pareil que tu songes à rompre un brillant mariage ; une union si bien assortie, qui a toujours été mon désir le plus cher. Allons, Alba, redeviens raisonnable. Qu'est-ce qu'une toute petite entorse à la vérité ? D'ailleurs, toi, plus que toute autre, tu dois pardonner, puisque cette petite usurpation de gloire — fort bien payée du reste — légitimement achetée, — n'avait qu'un but : gagner ton cœur... te faire plaisir.

Elle demeurait très grave et inflexible dans

qui on lui donna une volée de coups de bâton. On dit présentement qu'il est mort. Un nommé Grégeai de Porrentruy, étant dans le vin, a aussi eu quelque chose dans un cabaret de la ville avec quelques soldats ; le lendemain on lui a donné des coups de canne à leur mode, de façon qu'il fallut le porter à l'hôpital plus mort que vivant, moitié estropié. (\*)

Nous avons aussi vu passer ici un nommé Voillat d'Alle et un Caillet, aussi du même village, lesquels étaient consorts de Rengguer. (\*\*) On les a condamnés aux galères pour toute leur vie. Ils étaient revenus dans leur village pour la Dédicace de la St Martin 1791. On l'a su à Porrentruy, de là on est allé les prendre et ils ont été tout l'hiver en prison. Quand ils ont passé ici, ils étaient chacun sur un petit chariot ; bien enchaînés et escortés par les archers à cheval et une vingtaine de soldats de la garde de Porrentruy. Ils avaient chacun un écritau sur la poitrine où étaient écrit en gros caractères français et allemands :

#### Perturbateur du repos public.

Ils ont passé la nuit dans les prisons (à Delémont), à la cour du Prince. C'est sur les terres d'empire qu'on les a menés.

#### Sortie des Autrichiens et arrivée de Français dans notre pays 1792

Les 24, 25, 26 avril 1792 un bruit sourd courrait que les Autrichiens quittaient Porren-

(\*) Voici entre autres, un exemple des cruautés des Autrichiens. Le 18 avril, un jeune ouvrier tisserand, originaire d'Alsace, fut accusé, par un caporal autrichien, d'avoir tenu des propos d'embauchage. Malgré ses dénégations, il fut arrêté et amené à l'hôtel de ville de Porrentruy. On le dévêtit en partie, on le lia sur un banc et alors un caporal retroussa sa capote pour ne pas être gêné il se mit à frapper le malheureux jeune homme à coups de bâton, avec intervalle entre chaque coup, mais avec une telle violence que le bâton se brisa au 24ème coup. L'officier présent fit prendre une autre canne pour achever les 6 coups qui restaient à donner. On força ensuite le supplicié à dire « Merci » au commandant et on le reconduisit à la frontière d'Alsace par le vœble et deux gardes. Arrivé à Levencourt, le malheureux se trouva si mal qu'on ne put le transporter plus loin, et il mourut des suites de cette bastonade. La schlague des Autrichiens est restée légendaire à Porrentruy. Au passage des Alliés, en 1813 les Autrichiens se montrèrent aussi schlagueurs qu'en 1791. Dans notre enfance, nous avons entendu souvent les vieilles gens parler avec horreur des cruautés des Kaiserlks dans notre pays et de l'obligation imposée aux suppliciés de dire merci à leurs bourreaux.

(\*\*) Voillat et Caillet étaient deux révolutionnaires d'Alle, ivrognes de profession, ne pouvant supporter aucune autorité ni civile ni ecclésiastique. Sans principes religieux ils ne voulaient plus de prêtres parce qu'ils disaient-ils, troublaient leurs consciences. Ces deux misérables paysans avaient révolutionné l'Ajoie et la Montagne.

sa résolution ; alors il s'emporta de nouveau.

— Oui, romps ce mariage, et dis à tous ce que nous avons fait uniquement pour te plaisir. Raconte à tout Paris que le brillant attaché d'ambassade, le vicomte Lucien de Romeure, a voulu s'attribuer des talents qu'il ne possède pas, fais de ton père et de ton fiancé la risée générale. O ingrate enfant !

La furieuse colère du Levantir épouvantait la pauvre Alba. Il blêmissait ; sa voix vibrante lançait des ordres :

— Tu épousera mon ami, je te le commande, je te l'ordonne ! Ah ! ce n'est plus le temps où je te suppliai, où je te conjurais. Ce temps est passé. Tu n'oseras pas, je pense, aller contre ma volonté formelle, agir en fille révoltée.

Elle était pâle comme une morte.

— Tu refuses ?... tu t'obstines toujours ?... Elle inclina la tête : — Oui, mon père.

Dans son immense déception, et dans le trouble de la colère, il fut sur le point de la

truy (\*) Déjà une huitaine de jours avant ceci, les principales familles de Porrentruy envoyaient des charriots de butin contre la Suisse. (\*\*) Quand ce fut aux jours cités plus haut, tout le monde sauva son butin. A Porrentruy, St-Ursanne, Delémont, tout était en mouvement ; la nuit comme le jour, on allait, on venait, on portait, on traînait son butin d'un côté et d'autre. Les uns pleuraient, les autres tombaient en faiblesse, d'autres qu'on menait par le bras pour les faire monter dans les carrosses. On ourait dit qu'on allait être pillé, brûlé, massacré.

(A suivre.)

## HYGIÈNE PRATIQUE

### L'ENFANT

L'enfant est la joie, il arrive comme une récompense du bon Dieu, un gage d'avenir meilleur et plus doux. Il tient dans ses menottes le cœur de son père et de sa mère. Il est l'amour et il est l'espérance. Son existence emplit immédiatement toute la maison, le frère petit être, en son berceau, est le roi de la famille.

Autrefois, on l'emmaillotait, on étendait ses petites jambes, droites entre la toile fine, on mettait ensuite un lange épais et même ses bras étaient emprisonnés. Il était ainsi roide et fort mal à son aise, mais il n'avait pas froid et ne risquait pas de déformation. Aujourd'hui, on lui met une serviette pliée en angle, un lange flottant, des bottons, ses bras et ses jambes sont libres, sa tête nue. Avec une mère très attentive, il ne s'enrhume pas. Le bébé doit téter vingt-quatre heures après sa naissance, jusqu'à un peu d'eau sucrée suffit à calmer ses cris et à provoquer l'évacuation du méconium. Normalement, il doit progresser de 25 à 30

(\*) Le 21 avril, l'Assemblée nationale de Paris avait décidé la guerre à l'empereur François V, roi de Bohême et de Hongrie, de la part de Louis XVI. — Le bruit courrait dans toute la Principauté que les Français allaient envahir le pays.

(\*\*) Le 24 avril, le général de Ferrière, commandant de Belfort, avait rassuré le Prince-Evêque et fait savoir qu'il n'avait aucun ordre d'attaquer l'Evêché.

(\*\*\*) Le 25 avril plus de vingt voitures chargées partirent de Porrentruy pour la Suisse ce qu'il jeta l'épouvanter à Delémont.

Les nobles, les bourgeois riches, les officiers de la cour déménagèrent. Beaucoup de nobles dames ne pouvant plus trouver de voitures, ni de chevaux, partirent à pied. Mme de Minet, étant arrivée à pied aux Rangiers, y est accouchée.

prendre par le bras, et de la secourir rudement. Il se maîtrisa pourtant, mais, d'une voix cinglante :

— Eh bien ! puisque tu n'es qu'une enfant désobéissante, tu ne demeureras pas plus longtemps en ma présence. Va-t-en, te dis-je. Va-t'en ! Retire-toi dans ta chambre, et ne repars devant mes yeux que lorsque tu seras devenue plus raisonnable. Oh ! qui m'eut dit que j'aurais connu cette douleur d'une révolte d'Alba ?

Elle se mit à genoux :

— Je ne me révolte pas, mon père, et je souffre affreusement de vous faire de la peine. Pardonnez-moi, et ne m'imposez pas une union qui ferait le malheur de ma vie.

De sa main tremblante, il lui montrait la porte ; de sa voix irritée, il l'éloignait de sa présence.

— Inutile de rester à genoux devant moi. Je saurai bien flétrir ton obstination ! ingrate enfant !

(La suite prochainement.)

grammes par jour, avaler à chaque tétée de 50 à 60 gr. de lait. Souvent il s'endort avant d'avoir pris suffisamment de nourriture, il faut alors le réveiller doucement, l'obliger à continuer un repas dont l'insuffisance amoindrirait son sommeil.

L'occupation de l'enfant pendant les premiers mois de sa vie est de dormir ; s'il crie c'est parce qu'une chose anormale le dérange, soit dans sa toilette, soit dans sa digestion — l'aspect des selles prouve aisément l'état de l'estomac — et il faut alors surveiller attentivement le régime alimentaire de la nourrice.

Il est encore très important de sortir le bébé au grand air quand le temps est beau, à l'abri du vent, du soleil et des fraîcheurs du soir et du matin. Jamais il ne doit rester mouillé, à cause des échauffements qui en résultent ; la poudre sans parfum sur tout son corps et les bains aromatiques sont les meilleurs préservatifs des rougeurs et des érosions. Les bains, surtout, deviennent indispensables pour fortifier la chair et augmenter l'appétit.

Quand bébé crie, il ne faut ni le bercer ni le secouer, sa cervelle fragile en ressentirait des effets nuisibles même à l'intelligence ; on peut le promener doucement en le tenant sur le ventre, ce qui, presque toujours, le calme très vite.

Quand l'enfant commence à rire, à essayer ses premiers pas, la plus grande tranquillité est absolument nécessaire, la surexcitation cérébrale, qu'on provoque souvent en voulant l'amuser, est néfaste à son repos, à son développement musculaire ; de même la hâte de vouloir lui apprendre, de le montrer, de l'exhiber comme une merveille ne vaut rien. Le petit est naturellement porté à l'orgueil, il pose volontiers, aime qu'on l'admire. Quoiqu'il ne soit pas question ici de l'intellectualité mais simplement de l'hygiène physique, les deux « moi » sont tellement liés que l'un agit toujours sur l'autre. La santé — beaucoup plus souvent qu'on ne le pense — est altérée par l'état moral. La volonté met en jeu les nerfs moteurs, tandis que les nerfs sensitifs sont régis par la réaction extérieure et il est possible de développer l'esprit par l'éducation physique, comme la santé par l'impression morale.

L'enfant doit jouer, l'enfant doit rire, mais sans fatigue, sans nervosité, avec des enfants comme lui et non avec des adultes, qui l'entraînent hors de son rayon naturel, l'obligent à l'effort de lutte inconsciente. Ses membres acquerront la force par le jeu, il deviendra adroit en s'amusant. Il arrivera à porter des choses lourdes, à triompher d'obstacles par la seule idée de désir du succès, latente en lui déjà. Il faut donc lui laisser sa liberté tout en le surveillant, ne pas entraver son initiative, voir l'élosion de sa nature dans ses goûts et diriger l'instinct vers le bien et le mieux dans le sens indiqué par l'aptitude primitive.

Il fera ce qu'il aime faire sans fatigue, de même qu'il n'éprouvera aucun mal des intempéries, s'il est aguerri, si on a su le vêtir d'une manière rationnelle, sans excès surtout. La plupart des parents sont portés à trop couvrir les bébés, on craint le rhume et on le prépare.

L'air est notre élément, non un ennemi, il doit pénétrer les pores de la peau, il fortifie, tonifie, active la circulation et plus de mal vient de sa rareté que de son excès. L'enfant vit d'air pur, d'une nourriture saine et simple, non choisie, non trop abondante, il est dangereux de le laisser manger à toute heure, de lui donner constamment des gâteaux, des friandises, sans les exclure — car leur réputation nuisible est bien surfaite — il faut ré-